



Demande d'adhésion à Dettes Conseils Suisse

(Les critères d'adhésion se trouvent à la fin de la demande)

Renseignements concernant l'institution/association/fondation

Institution/association/fondation:

Service:

Rue:

Case postale:

No postale / Lieu:

Téléphone:

Internet: E-Mail:

Forme juridique:

Personne physique / personne morale:

Direction

Nom:

Prénom:

Profession:

depuis:

Qualifications demandées

Diplôme dans le travail social ou une formation psychosociale:

Nom / Prénom:

Ecole:

Bonnes connaissances des principes budgétaires et d'assainissement de
Dettes Conseils Suisse:

Nom / Prénom:

Fonction:

Bonnes connaissances de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) et de la loi sur le crédit à la consommation:

Nom / Prénom:

Cours suivis:

Nous confirmons que la demande d'adhésion correspond à la réalité et nous avons pris connaissance des statuts, de la plate-forme et des principes méthodiques de Dettes Conseils Suisse.

Lieu et Date

Signature et Sceau



Critères pour l'adhésion

(extrait des statuts)

Article 2

Buts

Dettes Conseils Suisse s'engage pour que toute personne en situation d'endettement puisse bénéficier d'une aide, d'un soutien professionnel, indépendamment de sa capacité économique, de son sexe, de son âge ou de son origine.

Dettes Conseils Suisse promeut et vise l'harmonisation des méthodes professionnelles de désendettement prenant en compte la globalité de la situation de la personne et de son entourage proche (économique, sociale, psychologique, familiale, professionnelle et de santé).

Dettes Conseils Suisse s'efforce d'atteindre principalement les buts suivants :

- la coordination des services de conseils en matière de dettes et de désendettement en Suisse;
- l'encouragement et l'uniformisation d'une méthode de désendettement adaptée et l'accès facilité au règlement amiable des dettes, en particulier par le financement et par la garantie des dividendes concordataires et des frais de procédure;
- l'établissement de principes méthodologiques de désendettement;
- la constitution de données statistiques sur l'endettement;
- La mise à disposition pour ses membres d'informations sur la prévention contre l'endettement ;
- l'incitation à la recherche et à la formation continue dans les domaines du surendettement des consommatrices, de la prévention de l'endettement et du désendettement;
- la défense des intérêts de ses membres;
- la coopération avec les services étrangers et les associations poursuivant les mêmes buts;
- l'influence sur la législation et sur la pratique des autorités judiciaires et des administrations publiques.

L'Association peut demander l'adhésion à d'autres organisations poursuivant les mêmes buts.

Le champ d'activité de l'Association couvre l'ensemble de la Suisse.

II. Membres

Article 3

Acquisition de la qualité de membre

Peut acquérir la qualité de membre, toute personne morale d'utilité publique qui

- s'engage à soutenir les buts de l'Association et à appliquer les principes méthodologiques édictés par l'Association;
- emploie des collaborateurs-trices spécialisé-e-s en conseil en matière de dettes et en désendettement.

Le Comité décide de l'admission des membres candidat-e-s répondant aux critères précités, sous réserve de l'approbation par la prochaine Assemblée générale.

À cet effet, le Comité peut se référer aux critères d'appréciation utilisés par des organismes de certification reconnus concernant les buts, le mode de financement et la structure organisationnelle des membres candidat-e-s.